

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de M Guy GALEA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

PRESENTS : M. Guy GALEA,

Mmes Martine GIBAUD, Christèle VINCENT, Catherine LAFARGE et Mme Christine CHEVALIER

Mrs François ROUGEOT, Hubert JACQUEROUX

ABSENTS : M Sylvain MACCORIN (excusé) qui donne pouvoir à Mme Christèle VINCENT, M P.GOURLAND (excusé) qui donne pouvoir à M Guy GALÉA, M Jacques FELIX qui donne pouvoir à Mme Martine GIBAUD, et M Jean-Charles LALANNE (excusé) qui donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER.

Secrétaire de séance : Mme Martine GIBAUD. La séance est ouverte à 20H30.

Monsieur le Maire demande au Conseil le rajout d'une délibération portant sur la charte de la page Facebook de la Commune de Lugny.

Le Conseil accepte le rajout de ces délibérations, à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Octobre 2019

Le compte-rendu de séance du conseil municipal du 23 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. MARCHÉ SALLE ÉVENEMENTIELLE : CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération 2019 / 059

M Le Maire, expose aux élus le tableau récapitulatif concernant toutes les entreprises qui ont déposé une offre sur le site marchépublic.com. La commission s'étant réunie le 27/11/2019, et après analyse financière et technique du cabinet BECA (maîtrise d'œuvre), il a été décidé, comme prévu au règlement de la consultation, de procéder à une négociation financière avec les entreprises ayant remis une offre.

A l'issue de cette négociation, un rapport d'examen des offres a déterminé le choix des entreprises selon les 2 critères et 5 sous-critères fixés.

M Le Maire présente à l'assemblée les entreprises retenues pour ce marché, en faisant lecture du tableau ci-dessous.

LOTS	Estimation prévisionnelle des travaux avant négociation : 735 328,62 € HT	
	NOMS	Offres mieux disantes T.T.C.
01 DESAMIANTAGE	AIRCLEAN PRO	30 000,00 €
02 DEMOLITION-MACONNERIE	SNEEB	104 692,14 €
03 COUVERTURE-ZINGUERIE	PIGUET ALAIN	60 000,00 €
04 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	AUDUC MAROT	108 400,00 €
05 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	AUDUC MAROT	38 518,32 €
06 PLATRERIE-PEINTURE-FAUX PLAFONDS	SMPP	128 840,66 €
07 CARRELAGE FAIENCES	AMVR POUAPON CARRELAGE	29 000,00 €
08 ELEVATEUR PMR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY	23 828,00 €
09 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	DUCLUT	36 500,00 €
10 CHAUFFAGE-VENTILATION PLOMBERIE	GUERIN	82 057,73 €
11 EQUIPEMENTS SCENIQUES	AUDIO VISUEL LOCATION	67 486,59 €
	Estimation des travaux dans le marché après négociation: 709 323,44 € TTC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. BUREAU SIEHM

Délibération 2019 / 060

M Le Maire, explique qu'il est devenu compliqué de travailler dans de bonnes conditions sur les lieux actuels du SIEHM. En effet, l'ensemble des bureaux voisins au local du Syndicat des eaux est destiné à du « coworking », ce qui engendre beaucoup de monde et donc beaucoup de bruits, ce qui n'est pas propice à un travail au calme. M Le Maire demande aux Elus la possibilité de louer le bureau situé à l'étage des locaux de la mairie de Lugny. Ces locaux étant vides à ce jour. Il propose donc une location du bureau à 500,00€/mois, sachant que la secrétaire serait sur les lieux 2 jours par semaine. Il serait mis en place un « bail précaire » entre le SIEHM et la Commune et serait mis en place également une convention pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. CONTRAT ENTRETIEN BORNES INCENDIE

Délibération 2019 / 061

M Le Maire expose qu'il convient de reconduire le contrat d'entretien concernant les bornes incendie de la Commune, contrat émis par SUEZ.

Ces vérifications de l'état de fonctionnement de bornes à incendie relèvent du service de lutte contre l'incendie et sont donc susceptibles en cas d'absence de contrôle d'engager la responsabilité de la commune.

La loi oblige les communes à une vérification annuelle des moyens de défense incendie. Tous les postes d'incendie sont donc essayés

Les nécessités techniques conduisent la commune à confier à un prestataire lequel dispose d'un savoir-faire, le soin d'entretenir les bouches et poteaux d'incendie situé sur son territoire et alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable

La prestation de SUEZ EAU FRANCE comprend :

- un inventaire d'après le plan de réseau de distribution d'eau potable fourni par la commune.
- un entretien annuel
- un rapport annuel

Le tarif annuel est de 60.80 euros HT / appareil. Ce tarif sera indexé une fois par an au 1^{er} janvier

La durée du contrat est fixée à 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. RÉVISION REGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Délibération 2019 / 062

M Le Maire propose le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire suite à la mise en place du traitement informatique. Après concertation, les approuvent ce règlement.

Le règlement ainsi que les fiches d'inscription et d'information sur les modalités tarifaires seront distribués à tous les parents par le biais de leurs enfants. Le règlement sera affiché dans le restaurant scolaire et visible en mairie.

Le RI sera également adressé à tous les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. TARIF RÉGIE RESTAURANT SCOLAIRE

Délibération 2019 / 063

M Le Maire propose le nouveau tarif de la régie du restaurant scolaire, il sera plus simple pour la facturation et pour les familles, il se compose dorénavant de :

- tarif unique de 4,50€
- tarif sans inscription : 10,00 €
- tarif adulte : 6,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7. OUVERTURE RÉGIE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Délibération 2019 / 064

M Le Maire propose donc la mise en place d'un avenant concernant l'actuelle régie du restaurant scolaire. En effet, au lieu d'ouvrir une nouvelle régie, il est proposé de créer un avenant à l'actuelle régie « restaurant scolaire » afin d'y inclure la régie « garderie périscolaire » et « garderie bus », (proposition soumise par Mme La Trésorière de Tournus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8. REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Délibération 2019 / 065

M Le Maire propose le règlement intérieur de la garderie périscolaire suite à la mise en place du traitement informatique et suite à la reprise de la compétence « garderie périscolaire » prévue à partir du 1^{er} janvier 2020.

Après concertation, les approuvent ce règlement.

Le règlement ainsi que les fiches d'inscription et d'information sur les modalités tarifaires seront distribués à tous les parents par le biais de leurs enfants. Le règlement sera affiché dans le restaurant scolaire et visible en mairie.

Le RI sera également adressé à tous les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9. TARIF REGIE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Délibération 2019 / 066

Le Maire propose de reprendre le tarif appliqué par la Communauté de Communes de Tournus, détentrice jusqu'au 31/12/2019 de la compétence « garderie périscolaire » et « garderie bus », à savoir :

- 0,55 euros / ¼ d'heure (tout ¼ d'heure commencé étant dû, 1^{er} ¼ d'heure du soir gratuit) ;

Avec une majoration de retard (arrivée après l'horaire de fermeture):

- 10,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10. DÉCISIONS MODIFICATIVES-DM 02

Délibération 2019 / 067

Le Maire propose une régularisation des virements de crédits, crédits ouverts au budget (réseaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un virement de crédit pour ajustement budgétaire

11. DÉCISIONS MODIFICATIVES-DM 03

Délibération 2019 / 068

Le Maire propose une ouverture de crédits, concernant l'acquisition d'un bâtiment bureau+logement financé par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un virement de crédit pour ajustement budgétaire.

12. DÉCISIONS MODIFICATIVES-DM 04

Délibération 2019 / 069

Le Maire propose une régularisation des virements de crédits, concernant le budget « salle événementielle » l'acquisition de la « maison de santé », et les « travaux du terrain de foot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un virement de crédit pour ajustement budgétaire.

13. DÉCISIONS MODIFICATIVES-DM 05

Délibération 2019 / 070

Le Maire propose un rééquilibrage des virements de crédits, notamment concernant les imputations des opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un virement de crédit pour ajustement budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

Charte Facebook : La charte présentée par le 1^{er} Adjoint a pour objet de définir les règles d'utilisation et les bonnes pratiques sur les pages Facebook de la Ville de Lugny. Si les élus l'approuvent, elle sera mise sur l'application Facebook afin que chaque utilisateur puisse la lire et l'acceptée, afin de suivre ces règles de vie. La page Facebook sera mise en maintenance et ce jusqu'au 15 décembre prochain afin d'insérer cette charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération 2019 / 071

ELECTIONS MUNICIPALES : Il est rappelé que la date limite des inscriptions sur liste électorales est fixée 6 semaines avant la date du 1^{er} tour, à savoir : le 07 Février 2020. Quant à la date butoir du dépôt des candidatures auprès de la Préfecture, elle est fixée au 27 Février 2020.

VŒUX du MAIRE : Les Vœux du Maire auront bien lieu à la salle des fêtes et non au Dojo comme annoncé. En effet, les travaux de la future « Salle Événementielle » n'ayant pas débuté, les administrés pourront se rendre sans problème à la salle des fêtes le **vendredi 10 janvier 2020 à 18H00**.

DÉPART D'UN AGENT : M Le Maire rappelle que bien qu'étant le Chef du personnel et qu'étant le seul à avoir en charge la gestion des agents de la Commune ;

Il a désiré annoncer aux élus qu'un agent lui a remis sa démission de son poste d'adjoint administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 18 décembre 2019.

**Le maire,
Guy GALÉA**